

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 25 novembre 2022 – 20 H

PRÉSENTS : Ghislaine DUPUY – Nicolas REY - Jean-Jacques RAFFIN - Christophe VUILLEMIN – Gérard DUTEL – Véronique DEBERT – Sylvie GANGLOFF – Guillaume GARIN – Pierre-Jean LAFFAY – Stéphane BONIFACE

ABSENTS EXCUSÉS : 0

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve et signe le compte rendu de la séance du 25 octobre 2022.

1/ AVANCÉE DES PROJETS

• **Travaux MAIRIE** :

Le montant des travaux de remise en état de la corniche et de la zinguerie est estimé à 7.126 € HT, dont zinguerie : 2.186 € HT et maçonnerie : 4.940 € HT (comprenant les moyens d'accès en nacelle et montage d'un échafaudage).

• **Toiture CURE** :

Christophe VUILLEMIN rappelle qu'à la suite de la consultation des entreprises, un seul devis nous est parvenu : L'ATELIER DE LA COUVERTURE (Épercieux Saint Paul) pour un montant de 85.921 € HT. La proposition est conforme au cahier des charges. Les travaux, d'une durée de deux mois, sont prévus en juin et juillet 2023 car les activités associatives à la cure sont réduites pendant cette période.

• **Sécurisation des abords de l'ÉCOLE** :

Cet aménagement remplit les critères de l'enveloppe des « amendes de police » du Conseil départemental de la Loire : un dossier sera présenté en ce sens.

D'autre part, un partenariat se met en place avec le Conseil Régional. Madame le Maire, Jean-Jacques RAFFIN et Pierre-Jean LAFFAY ont rencontré hier Madame Emmanuelle BAUZAC, Technicienne à la Direction des Transports à la Région. L'abri-bus de notre choix est mis à disposition par la Région (convention à signer ultérieurement). La Région abonde également la prise en charge financière de la dalle supportant ledit abri, à hauteur de 80 %. Le financement du reste des autres aménagements n'est pas toutefois clairement déterminé. Stéphane BONIFACE prendra contact avec la Technicienne de la Région pour préciser certains points.

À la majorité des membres présents, le choix du modèle « chalet » avec dalle 1,90 m X 3,30 m et 300 à 500 mm d'épaisseur a été validé.



Christophe VUILLEMIN est chargé de transposer le plan du projet sur AUTOCAD.

Jean-Jacques RAFFIN va demander à EIFFAGE le chiffrage de la plateforme de stationnement des bus ne figurant pas dans le devis initial qui s'élève à 11.280,95 € HT.

Nicolas REY et Jean-Jacques RAFFIN contactent dès demain l'entreprise BISSAY-LAFAY pour l'estimatif de la démolition de la cabane, du mur et du grillage, et la réalisation de la dalle et du nouveau mur surmonté d'un grillage.

2/ VOIRIE 2023

Madame le Maire rappelle le coût de la voirie en 2022 ; en section de Fonctionnement il a été budgétisé 15.000 € TTC et réalisé 20.266 € TTC. Ce dépassement s'explique par des prestations non courantes, à caractère exceptionnel : déplacement d'un candélabre, signalisation horizontale, balayeuse en centre-bourg.

En section d'investissement, 36.277,06 € TTC ont été utilisés pour la réfection des chemins de Moriot, du Moulin et de Bellevue.

Jean-Jacques RAFFIN présente le devis EIFFAGE faisant suite à la tournée des chemins effectuée il y a quelques semaines :

- Garage FARJOT : 7.712,90 €
- Ecole : aménagement abords : 11.280,95 €
- Chemin de Bernand : 14.427 € HT
- Chemin de Léchaud : 15.938 € HT
- Chemin de Montmain : 9.774 € HT

Après discussion, ont été retenus le chemin de Bernand et de Léchaud, au titre de la voirie 2023, sous réserve d'une « bonne » prise en charge financière de la voirie liée à la sécurisation des abords de l'école par le Conseil Départemental au titre des Amendes de Police 2023.

Stéphane BONIFACE va affiner le devis avec l'entreprise au plus vite.

En sus, Stéphane BONIFACE informe qu'en 2023, il faudra prévoir le débouchage de quelques canalisations sur le réseau d'eau pluviale.

3/ GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nicolas REY présente l'étude du SIEL quant au passage en LED de la totalité de l'éclairage public de la commune. Quatre armoires seront nécessaires pour alimenter les 114 points lumineux actuels.

Coût total des travaux : 78.030 € HT ; reste à charge pour la commune : 45 %, soit 35.113,50 € HT.

La participation du SIEL à hauteur de 55 % va bientôt prendre fin, et il est important pour nous d'en bénéficier vu le coût des travaux.

	Travaux		Commune
passage en led armoire AA	19 222 €	45.0 %	8 649 €
passage en led armoire AB	11 263 €	45.0 %	5 068 €
passage en led armoire AC départ A	30 094 €	45.0 %	13 542 €
passage en led armoire AC départ B	17 451 €	45.0 %	7 852 €
TOTAL	78 030.00 €		35 113.50 €

Cette étude démontre qu'une économie de 46 % sera réalisée sur la consommation, et l'abonnement (due à la diminution de la puissance utilisée par les LED), mais aussi sur la maintenance qui est moins onéreuse sur les LED que sur les lampes au sodium, amenées à disparaître. De plus, l'extinction ou l'abaissement de l'éclairage nocturne permet de confirmer la réduction des coûts.

Il est décidé à l'unanimité d'adopter le passage en LED en conventionnant avec le SIEL par délibération sur la totalité de la proposition. De plus, l'abaissement de l'éclairage nocturne à 80 % est validé, le Conseil Municipal n'étant pas favorable à une extinction complète. Le temps de retour sur investissement est estimé à 7/8 ans environ, sans considérer l'augmentation du prix de l'électricité.

4/ RESSOURCES HUMAINES

✓ **Indemnité de l'agent recenseur :**

Véronique DEBERT est invitée à quitter la salle puisque concernée par la discussion. Madame le Maire rappelle que l'indemnité allouée il y a cinq ans s'élevait à 1.500 € brut. À raison de 2 % d'augmentation annuelle du coût de la vie, il est proposé un forfait de 1.700 € brut à Tristan DEBERT, agent recenseur, ainsi que la prise en charge des frais de déplacement du coordonnateur communal, sur présentation d'un justificatif. Les deux dispositions sont votées à l'unanimité. Véronique DEBERT peut revenir prendre part aux débats de l'assemblée délibérante.

✓ **Titularisation de l'adjoint technique stagiaire**

Loïc MAYÈRE, actuellement adjoint technique stagiaire à temps non complet, a suivi le stage d'intégration dans la fonction publique, obligatoire pour être titularisé. Il est décidé à l'unanimité de prendre l'arrêté de titularisation à compter du 1^{er} janvier 2023.

✓ **Renouvellement de la convention avec le CDG 42 et la CNRACL**

Le Centre Départemental de Gestion, par convention avec la CNRACL et les collectivités propose une aide dans la gestion des dossiers de carrière et de retraite des agents territoriaux. Il est important de souligner que seules les éventuelles prestations sollicitées sont facturées. La précédente convention échoit le 31 décembre 2022. Il s'agit de la renouveler pour une nouvelle période de quatre années, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

✓ **Astreinte de l'agent de maîtrise pendant la saison hivernale**

Actuellement, c'est la délibération n° 2016/023 du 15 avril 2016 qui s'applique, soit une astreinte « au coup par coup », en fonction de la météo, déclenchée le mercredi soir pour le week-end. Il sera demandé à Pascal CHASSAGNE de nous communiquer son calendrier de permanences en Gendarmerie. Quelques dates clés sont échangées entre élus : vœux du maire et manifestations importantes dans les salles communales.

5/ ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Motion d'alerte sur les finances locales

Madame le Maire présente la motion quant à la baisse des dotations de l'État aux collectivités. Il est décidé à l'unanimité de délibérer pour soutenir la motion d'action de l'AMF envers les services étatiques.

6/ CONVENTION CCFE/CAF

La Convention Territoriale Globale (CTG) avait précédemment été signée par les 42 communes de la CCFE et la CCFE, avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la même période que le Contrat Enfance Jeunesse. Ce dernier disparaît et il est nécessaire de maintenir le soutien financier de la CAF aux structures d'accueil pour les enfants de 0 à 7 ans. C'est pourquoi, la CTG sera signée le 31 janvier 2023 par les 42 communes de la CCFE, la CCFE et la CAF pour une nouvelle période de 5 ans.

7/ ÉCOLE PUBLIQUE

Madame le Maire a rencontré la Directrice de l'école pour convenir de vanter les atouts de l'école de Sainte Colombe aux nouveaux arrivants. C'est dans ce sens, qu'il est décidé d'instaurer

une étude surveillée à la rentrée des vacances de février (aide aux devoirs). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à ce qu'un courrier soit adressé aux Parents domiciliés à Sainte Colombe, scolarisant leurs enfants dans d'autres communes.

8/ CARRIÈRES THOMAS

Les services de la Sous-Préfecture ont adressé la demande d'avis au renouvellement du certificat pour acquisition de produits explosifs présentée par les Carrières THOMAS, à compter de janvier 2023.

Un avis favorable est voté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité en 2024 lors du renouvellement de l'autorisation d'exploiter.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Illuminations de fin d'année**
Pose le 5 décembre et dépose le 10 janvier 2023.
- ✓ **Repas des Seniors**
On note l'esprit convivial des retrouvailles lors de cette journée. C'est la raison pour laquelle la possibilité de livrer les repas aux domiciles de certains seniors ou d'octroyer des cartes repas n'est pas retenue afin de ne pas perdre l'essence même de cet esprit.
- ✓ Disparition du panneau 3,5 T en bas de la rue du Pèlerin.
- ✓ Nicolas REY informe du contrôle des jeux et équipements sportifs le 14 décembre à 10 H 45 par SOLEUS.
- ✓ **THD 42** : dans le quartier dit « du Moulin », le site THD42 affiche l'impossibilité de se connecter à la fibre à cause de travaux alors que les travaux sont terminés depuis presque un an et que les personnes sont éligibles. Les mails restant sans réponse, Madame le Maire propose qu'un courrier recommandé soit adressé à THD 42, avec copie au SIEL et à Madame la Préfète.
- ✓ **Bistrot des Colombes** : on constate une reprise d'activité,
- ✓ Une visite guidée de la cantine pourrait être organisée ; reste à définir la période et le mode opératoire de la visite.
- ✓ Les cartes de vœux seront imprimées semaine prochaine, puis mises sous enveloppes. Leur distribution ainsi que celle du bulletin municipal est envisageable pour la fin du mois de décembre.
- ✓ Le bulletin municipal : en cours de finalisation.

Prochain conseil municipal le vendredi 16 décembre 2022 à 20 H

La séance est levée à 23 H